

Informations communales relatives à la réunion du Conseil municipal du 19 mars 2021

Urbanisme

Permis de construire :

CHAUVIN Jacky et Danielle	Agrandissement d'une terrasse couverte	4 rue de la Vanne
---------------------------	--	-------------------

Déclarations préalables :

ENERGYGO (PERRETANT Doriane)	Isolation par l'extérieur de la maison	16 Grande rue
BELIARD Denis	Bungalow à usage de chambre froide et salle de découpe	4 h. Granges Vienney
GEORGES Robert	Installation de panneaux photovoltaïques	14 rue de la Côte
ENEDIS (GAEC JDD VERNEREY)	Pose appareillage ENEDIS	17 rue de la Vigne

Projet de salle

Présélection du maître d'œuvre : La commission d'appel d'offre s'est réunie le 16 mars dans le but d'analyser les 17 dossiers reçus. Parmi ces derniers, 5 candidats ont été retenus pour la phase offre et seront auditionnés le 20 avril.

Mission contrôle technique : la société Alpes Contrôles est retenue pour un montant de 6 000 € HT.

Forêt

Plan de relance : Claude Béliard présente les grandes lignes du plan de relance de la forêt, le budget prévu par l'Etat est de 200 M € pour l'ensemble des forêts françaises. Les dossiers retenus seront pour certains subventionnés à 80 % et pour d'autres à 60 %. Un diagnostic doit être établi pour chaque parcelle avant le dépôt du dossier.

Vote des comptes de gestion 2020

Le maire présente au Conseil municipal les comptes de gestion 2020 fournis par le trésorier.

Les résultats se présentent de la façon suivante :

- Budget communal : 660 282,37 €
- Budget forêt : 234 054,97 €
- Budget assainissement : 0,00 € (compte de gestion pour le transfert du budget à la CCPHD)
- Budget lotissement de Thurey : 0,00 € (budget clôturé au 31/12/2020)
- Budget lotissement de la Corvée : - 60 400,24 €

Ces comptes sont adoptés.

Vote des comptes administratifs 2020

Le maire présente au Conseil municipal les comptes administratifs 2020 effectués par la commune.

<u>Budget communal</u>						
	Dépenses	Recettes	Résultat final		Dépenses	Recettes
Fonctionnement	384 649,56 €	1 025 432,98 €	640 783,42 €			
Investissement	176 959,64 €	196 458,59 €	19 498,95 €	<u>Restes à réaliser RAR :</u>	65 700,00	0,00
Total	561 609,20 €	1 221 891,57 €	660 282,37 €	Résultat investissement avec RAR :		- 46 201,05 €
				Résultat total avec RAR :		594 582,37 €
<u>Forêt</u>						
	Dépenses	Recettes	Résultat final		Dépenses	Recettes
Fonctionnement	226 064,07 €	470 973,84 €	244 909,77 €			
Investissement	24 359,81 €	13 505,01 €	-10 854,80 €	<u>Restes à réaliser RAR :</u>	6 600,00	0,00
Total	250 423,88 €	484 478,85 €	234 054,97 €	Résultat investissement avec RAR :		- 17 454,80 €
				Résultat total avec RAR :		227 454,97 €
<u>Lotissement de Thurey (clôturé au 31/12/2020)</u>						
	Dépenses	Recettes	Résultat final		Dépenses	Recettes
Fonctionnement	108 384,04 €	108 384,04 €	0,00 €			
Investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	<u>Restes à réaliser RAR :</u>	0,00	0,00
Total	108 384,04 €	108 384,04 €	0,00 €	Résultat investissement avec RAR :		0,00 €
				Résultat total avec RAR :		0,00 €
<u>Lotissement de la Corvée</u>						
	Dépenses	Recettes	Résultat final		Dépenses	Recettes
Fonctionnement	166 483,03 €	293 378,43 €	72 895,40 €			
Investissement	142 295,64 €	9 000,00 €	-133 295,64 €	<u>Restes à réaliser RAR :</u>	0,00	0,00
Total	308 778,67 €	248 378,43 €	-60 400,24 €	Résultat investissement avec RAR :		- 60 400,24 €
				Résultat total avec RAR :		- 60 400,24 €

Excédent total des 4 budgets : sans RAR : 833 937,10 € avec RAR : 761 637,10 €

Le maire se retire de la séance.

Michel Cretin, élu président de séance, soumet au vote les comptes administratifs à l'assemblée délibérante qui les approuve.

Affectation des résultats de fonctionnement 2020

Il est proposé d'affecter les résultats de fonctionnement comme suit :

	Budget			
	Communal	Forêt	Lotissement de Thurey	Lotissement de la Corvée
Excédent de fonctionnement	640 783,42 €	244 909,77 €	0,00 €	72 895,40 €
Excédent de fonctionnement capitalisé (1068) (pour couvrir le déficit d'investissement)	46 201,05 €	17 454,80 €	0,00 €	0,00 €
Excédent de fonctionnement reporté (R002)	594 582,37 €	227 454,97 €	0,00 €	72 895,40 €

Le Conseil municipal approuve l'affectation des résultats.

Subventions aux associations

Organismes	Subventions votées en 2020	Subventions versées en 2020	Propositions 2021
A.D.M.R.	50 €	50 €	50 €
Anciens combattants de Bouclans	50 €	50 €	50 €
Amicale des Sapeurs-Pompiers	50 €	50 €	50 €
Amicale des parents d'élèves de Naisey	300 €	300 €	300 €
Association des donneurs de sang	50 €	50 €	50 €
Espérance sportive de Naisey-les-Granges	250 €	250 €	250 €
Foyer socio-éducatif de Saône (collège)	400 €	392 €	420 €
Ligue de l'enseignement (écran mobile)	620 €	620 €	620 €
Accro'Gym	200 €	200 €	200 €
Comice du 1 ^{er} Plateau	50 €	50 €	50 €
Coop. Scolaire Naisey (sortie scolaire +USEP)	300 €	300 €	300 €
Souvenir Français	50 €	50 €	50 €
Rézosaône	30 €	30 €	30 €
CLAN	200 €	200 €	200 €
D'Potes en scène	100 €	100 €	100 €
Périscolaire (fête de la musique)	100 €	0 €	100 €
Divers	500 €		500 €
Total	3 300 €	2 692 €	3 320 €

Le Conseil municipal accepte les propositions de subventions 2021 pour les associations ci-dessus sous réserve de présentation de leur compte-rendu d'Assemblée générale et de leur bilan financier respectif.

SYDED (Syndicat mixte d'énergie du Doubs)

Le maire rappelle qu'une étude d'opportunité photovoltaïque sur les bâtiments « Groupe scolaire Guillaume Aldebert au 4 Place de la Poste » et « Hangar communal rue du Stade » a été réalisée par le SYDED et que les projets sont économiquement viables. De plus, les installations photovoltaïques participent à l'engagement de la commune en faveur de la transition énergétique.

Afin d'avoir un appui technique et administratif à la réalisation des installations, il est proposé de solliciter l'assistance du SYDED, conformément aux modalités prévues dans la convention.

Le montant prévisionnel de la prestation du SYDED s'élève à 1 350 €.

Le conseil municipal décide de confier la mission d'assistance au SYDED et autorise le maire à signer la convention correspondante.

La commune, par le biais d'un groupement de commande initié par le SYDED, a changé de fournisseur d'électricité depuis le 1^{er} janvier 2021. Un premier constat sur les mois de janvier et février fait ressortir une économie d'environ 10 %. Nous attendrons la fin de l'année pour faire un bilan plus précis.

Terrains communaux dont lotissement de la Corvée

Location terrain communal : Le Conseil municipal décide de louer la parcelle F 822 (2 a 42 ca), rue de la Vigne, à M. Djimmy Barbier au prix annuel de 15 € l'are.

• Lotissement de la Corvée : Le Conseil municipal décide la vente de deux lots aux personnes et conditions suivantes :

Lot	Noms	Parcelle	Superficie (m ²)	Montant HT (62 € le m ²)
3	DIALLO Berry et MOUROT Pauline	ZE 336	843	52 266 €
4	CORDIER Sébastien et BONNEMAIN Margaux	ZE 337	755	46 810 €

Après avoir contacté plusieurs bailleurs sociaux et n'ayant eu aucune réponse favorable, le Conseil municipal décide de déposer une demande de modification du permis d'aménager. Les lots 1 et 2, destinés initialement à du locatif, seront proposés à la vente pour des constructions individuelles.

Date à retenir

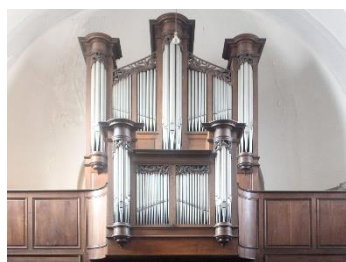
9 avril

Prochaine réunion du Conseil municipal à 20h30



Cimetière

Mardi 16 mars, nous avons constaté que le mur d'enceinte s'était éboulé du côté du portillon rue de la Corvée. Il est décidé de sécuriser la partie endommagée et de consulter des entreprises en vue d'une restauration complète du mur. Compte tenu de l'importance du chantier, nous devons envisager toutes possibilités (rénovation, reconstruction à l'identique ou autre).



Concert

M. Samuel Liégeon, originaire de Trépot, titulaire des grandes orgues de Saint Pierre de Chaillot à Paris et M. Stéphane Kumor, professeur de trompette, proposent l'organisation d'un concert dans notre commune fin juin. Le Conseil municipal vote un crédit de 1 000 € pour l'organisation de cette manifestation. Celle-ci ne pourra avoir lieu que si la situation sanitaire le permet.

Opération nettoyage du village

Le conseil municipal décide d'organiser le **1^{er} mai** une matinée de nettoyage des rues du village.

Les associations de la commune seront sollicitées pour apporter leur concours.

Les bonnes volontés pourront se retrouver devant la mairie à 09h00.



Fermeture de l'agence postale communale

- Du 24 avril au 7 mai 2021 inclus



Fermetures du secrétariat de la Mairie

- 1^{er} avril 2021
- 20 avril 2021



Coupages d'électricité

16 avril 2021

De 07h30 à 09h00 et de 13h30 à 16h00 :

Rue des Combottes – impasse des prés – du 08 au 28 et du 11 au 31 Grande rue



24 avril 2021

De 08h00 à 12h00 :

Rue des Tilleuls – du 1 au 7 et du 4 au 10 rue de la Vanne – du 1 au 9 Grande rue
du 1 au 5 et du 2 au 4 rue des Roches – impasse des Faubourgs.

Bibliothèque municipale



Rappel : tous les habitants du village peuvent venir à la bibliothèque, aucune cotisation n'est demandée, seule une inscription est à faire sur place.

Ouverture : le samedi de 10h00 à 11h30
(fermeture pendant les vacances scolaires)

Les livres de la tranche d'âge 0 – 3 ans font défaut à la bibliothèque.

Les personnes qui désirent se débarrasser de livres en bon état, de cette catégorie d'âge, seront les bienvenus.

RAPPEL : Préinscriptions scolaires (pour les nouveaux élèves)

La préinscription à l'école pour la rentrée 2021-2022 se fera en mairie **du 15 mars au 30 avril 2021 inclus**

Attention : Seuls les enfants nés avant le **31 décembre 2018** pourront être inscrits.

Pièces à fournir obligatoirement :

- Livret de famille ou acte de naissance de l'enfant
- Justificatif de domicile récent
- Carnet de vaccination
- Justificatif de l'autorité parentale si les parents sont divorcés ou séparés
- Certificat de radiation de l'ancienne école si l'enfant est déjà scolarisé



L'admission à l'école, sur présentation du certificat délivré en mairie, se fera auprès de la directrice de l'école du 30 avril au 14 mai 2021 (les vendredis de 9h00 à 11h30 et de 13h30 à 16h00) sur rendez-vous.

Contact : 03.81.55.23.60 ou par mail : ecole.naisey@ac-besancon.fr

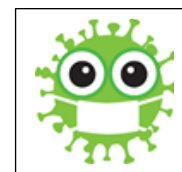
Vaccin covid-19

A compter du 25 mars 2021

Ouverture de rendez-vous de vaccination supplémentaires dans le Doubs

Vous faites partie du public prioritaire :

- Personnes âgées de 70 et plus
- Personnes à très haut risque (indication par votre médecin)
- Professionnels de santé de moins de 55 ans
- Personnes de 50 à 54 ans avec facteurs de comorbidité



Pour prendre rendez-vous :

- Par tel au 03.63.42.10.13
- Par internet sur www.doctolib.fr

CENTRES DE VACCINATIONS

Besançon - (Gymnase Résal, CHU, Polyclinique)

Audincourt – Site Lucine

Morteau – Rue du Stade

Pontarlier – Rue de Salins

Pont de Roide – Salle Michel Tarrinbergue

Baume les Dames – Place de l'Abbaye

Maiche – Salle André Gentit

Ornans – Rue de la Corvée

Valdahon – Rue de l'Eglise

Quingey – Chemin de Saint-Renobert

Voujaucourt – Espace la Cray

Alerte vigilance

Suite à plusieurs interventions de leurs patrouilles et à de multiples signalements en Haute-Saône, la gendarmerie de Besançon – Tarragnoz nous alerte sur un nouveau phénomène dans leur circonscription.

Personnes concernées : Les personnes âgées, en particulier les plus isolées géographiquement du centre bourg.

Mode opératoire : une ou plusieurs personnes font du porte-à-porte pour vendre divers produits. Les faux vendeurs détournent ensuite l'attention de la victime en lui demandant de vérifier sa pièce d'identité, en demandant de la monnaie, des mouchoirs etc. Les auteurs profitent donc de ce moment d'inattention de la victime pour lui dérober de l'argent et partent en courant avant d'être récupérés par un véhicule.

Conduite à tenir pour les victimes : contacter immédiatement le 17 en renseignant si possible sur les personnes, le véhicule ou encore une direction de fuite.